



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 avril 2017 à SOUILLY
COMPTE RENDU valant PROCES-VERBAL DE SEANCE
Convocation du 27 mars 2017

Etaients présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : Messieurs KOKMAZ Ozlay, WATRIN Frédéric, WATRIN Laurent, TOUSSAINT Francis, PIERRON Patrick, VAUTIN Gilles, THUGNET Patrick, MARSAUX Arnaud

Etaients remplacés : Messieurs PIERRON Patrick par MULLER Richard, VAUTRIN Gilles par Sylvain BIENAIME, THUGNET Patrick par BODEUX Jean-Paul

Absents :

Pouvoirs : Monsieur KOKMAZ Ozlay à Madame COLLINET-JUNG Catherine, Monsieur WATRIN Frédéric à Monsieur Jean-Claude DUMONT, Monsieur Laurent WATRIN à Madame VOL Fabricia
Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Ouverture de séance

Monsieur Serge NAHANT, Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée, ouvre la séance à 20h00.

Il a ensuite été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du conseil communautaire, **Madame Christine HABART** a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du dernier compte rendu du conseil communautaire

Le compte rendu du conseil communautaire du 09 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. COMPTE RENDU DE SEANCE

1.1-ADMINISTRATION GENERALE

Concernant la préparation du budget 2017 Monsieur NAHANT indique que les services de l'Etat ont transmis, ce jour même, le montant de la dotation globale de fonctionnement pour 2017, et que dans ces conditions il s'avère difficile de prévoir précisément les recettes pour cette année. Il précise que le montant de la DGF est inférieur de 12% au montant cumulé de la DGF 2016 des deux anciennes CODECOM.

Il ajoute que le montant du FPIC devrait être connu courant avril.

Concernant les taux d'imposition pour 2017, il fait remarquer qu'en ce qui concerne la Taxe d'Habitation, il y a une baisse des valeurs locatives de l'ordre de 200 000 € due à la modification des

bases d'imposition et notamment de la suppression de la ½ part des veuves, qui est supportée par les Communautés de Communes et les communes

Concernant le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB), il précise qu'il est plafonné afin de respecter la règle du lien entre les taux, et que par conséquent la CODECOM va perdre environ 26 000 € de recettes.

Il ajoute que les budgets ont été préparés par les Vice-présidents, en lien avec les services de la CODECOM et qu'ils ont été présentés aux différentes commissions.

Il précise qu'en ce qui concerne la voirie, seul le territoire de Meuse-Voie Sacrée est concerné pour 2017, et que pour le scolaire 6 mois de dépenses et 6 mois de recettes ont été prévus pour les écoles du secteur Val de Meuse-Vallée de la Dieue, en prévision du transfert de compétence au 1^{er} juillet.

Concernant le vote des comptes administratifs des deux anciennes collectivités, il rappelle que c'est à la nouvelle CODECOM de les approuver conformément aux textes en vigueur. Il invite donc le 1^{er} Vice-président à présenter et faire voter les comptes administratifs des deux anciennes structures.

Jean-Claude DUMONT fait remarquer qu'en ce qui concerne le Compte Administratif de Meuse-Voie Sacrée celui-ci n'est excédentaire que de 2 000 €, alors que celui du Val de Meuse-Vallée de la Dieue est excédentaire de 300 000 €. Il ajoute que si l'on retire le résultat des ordures ménagères pour Meuse-Voie sacrée, qui devrait être en budget annexe, le compte administratif de l'ex. CODECOM serait déficitaire de 60 000 €.

Serge NAHANT explique que l'ancienne CODECOM Meuse-Voie sacrée avait fait le choix en 2016 d'autofinancer plus d'investissements que les années antérieures, d'où l'excédent inférieur aux années précédentes. Il ajoute que la Capacité d'Autofinancement Brute de Meuse-Voie Sacrée s'élève en 2016 à 319 000 €, ce qui est reste correcte, et qui prouve qu'il n'y a pas de chute.

Madame DUPIRE de la trésorerie de VERDUN confirme les dires de Serge NAHANT.

Serge NAHANT indique que, suite aux modifications des critères de qualification des ZRR, l'ensemble des communes du territoire ne sont plus considérées comme étant en ZRR. Il ajoute que le Conseil Départemental s'est saisi de ce dossier et a pris une motion afin de voir les communes du Département reconnues comme étant en ZRR. Il propose que la CODECOM s'associe à cette motion et invite les communes à faire de même. Il rappelle que la perte de la qualification de ZRR a des incidences financières non négligeables notamment au titre des aides aux entreprises et de certaines dotations qui peuvent diminuer voir disparaître.

1.2-COHESION SOCIALE

Catherine COLLINET-JUNG, Vice-présidente, aborde la question des centres de loisirs et précise qu'il convient d'harmoniser les horaires mais également les tarifs sur les deux anciens territoires et qu'un travail important a été réalisé sur ce point par les services et la Commission afin de déterminer le juste tarif.

1.3-PATRIMOINE

Gérard BUYS, Vice-président, indique que dans le cadre du transfert de la compétence voirie, deux cabinets ont répondu à la mise en concurrence pour réaliser le diagnostic des voiries sur l'ensemble des 25 communes. Au regard des critères de sélection il propose de retenir l'offre du cabinet AJ CONSEILS, pour un montant de 28 000 € HT.

Luigi FORNITO, Vice-président, indique qu'afin de pouvoir étendre l'OPAH à l'ensemble du territoire, le Conseil Départemental et l'ANAH préconisent de revoir les objectifs à la hausse, faute de quoi l'accord de la DREAL risque d'être refusé. Il propose alors de passer à 90 dossiers en restant sur la même période de 3 ans. Il ajoute que l'augmentation du nombre de dossiers a pour corolaire l'augmentation du marché d'URBAM, qui propose, après négociation, un marché complémentaire de l'ordre de 20% du coût initial.

1.4-DEVELOPPEMENT-ECONOMIE-TOURISME

Daniel SANZEY, vice-président, indique que le contrat de ruralité porté par le PAYS de VERDUN est en cours de finalisation, et que trois projets CODECOM y sont inscrits, à savoir : l'accessibilité de l'église fortifiée de DUGNY, l'aménagement du terrain familial des gens de voyage à DUGNY et Vélo-route – Voie verte. Il ajoute que ces dossiers feront l'objet de demandes de subventions.

Serge NAHANT aborde le projet Nelly BERTHOLD, porté par la Commune de DIEUE, et précise que ce projet qui est important pour le territoire reçoit le soutien de la CODECOM.

1.5-SCOLAIRE-ENFANCE-JEUNESSE

Serge NAHANT indique qu'en ce qui concerne les horaires des écoles du secteur Meuse-Voie sacrée, il est proposé de reconduire pour l'année 2017/2018 les horaires actuels.

Il propose ensuite que le dispositif mis en place en 2016 par Meuse-Voie Sacrée pour participer financièrement à l'abonnement cartes de bus pour le transport des élèves de maternelle, primaire et du collège soit reconduit pour tout le territoire au titre de l'année 2017/2018, la décision de la Région sur les tarifs ne devant pas intervenir avant l'année scolaire 2018/2019.

1.6-ENVIRONNEMENT

Christian MAURER, Vice-président, explique que le syndicat SM3A a modifié ses statuts suite aux fusions des CODECOM qui le composent. Dans un premier temps, il convient de valider ces nouveaux statuts qui étendent le périmètre du syndicat, et que par la suite il conviendra de désigner les nouveaux représentants pour notre structure.

1.7- DIVERS

Serge NAHANT aborde la question des mises en non valeur, et indique que la CODECOM Meuse-Voie Sacrée avait pour habitude de valider les demandes de mise en non valeur après interrogation des communes sur la situation des débiteurs. La CODECOM Val de Meuse-Vallée de la Dieue n'ayant pas pour pratique de passer des dettes en non valeur, il propose qu'une réunion de travail ait lieu entre la Trésorerie et la CODECOM.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE MEUSE-VALLEE DE LA DIEUE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Messieurs Jean-Claude DUMONT, ancien Président de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue et Serge NAHANT ancien Président de la Communauté de COMMUNES Meuse Voie Sacrée,

ADOPTE

Le compte administratif 2016 du Budget principal de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue,

budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	- 143 216,64 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 307 361,47 €
- résultat cumulé de l'exercice	+ 164 144,83 €
- résultat d'investissement reporté	- 89 651,25 €
- résultat de fonctionnement reporté	0 00 €
- résultat global cumulé de clôture	+ 74 493.58 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE-VOIE SACREE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Considérant les résultats ci-dessous de la Communauté de communes Meuse-Voie Sacrée :

	Exécution du budget	Investissement	Fonctionnement	Totaux cumulés
Recettes	Titres de recette émis	5 178 459.18 €	4 675 278.19 €	9 853 737.37 €
Dépenses	Mandats émis	5 405 683.97 €	4 673 229.10 €	10 078 913.07 €
Résultat de 2016	Excédent/déficit	227 224.79 €	+ 2 049.09 €	- 225 175.70 €
Résultat de 2015	Excédent/déficit	291 343.86 €	950 199.11 €	1 241 542.97 €
Affectation 2017 du résultat 2016				
Résultat cumulé	Excédent/déficit	64 119.07 €	952 248.20 €	1 016 367.27 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Messieurs Jean-Claude DUMONT, ancien Président de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue et Serge NAHANT ancien Président de la Communauté de COMMUNES Meuse Voie Sacrée,

ADOPTE

Le compte administratif 2016 du Budget principal de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue,

Le compte administratif 2016 du Budget principal de la Communauté de Communes Meuse-Voie Sacrée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE MEUSE-VALLEE DE LE DIEUE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

Le compte de gestion 2016 de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue dressé par Madame la trésorière.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE-VOIE SACREE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

Le compte de gestion 2016 de la Communauté de Communes Meuse Voie Sacrée, dressé par Madame la trésorière.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ADOpte le Budget Primitif 2017 du budget principal de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.*

B.P. 2017	Recettes	Dépenses	Balance
Investissement	3 801 181,18 €	3 801 181,18 €	0 €
Fonctionnement	7 773 278,17 €	7 773 278.17 €	0 €
Totaux	11 574 459,35 €	11 574 459,35 €	0 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE ZONE DE VILLERS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2017 - « budget annexe de la zone artisanale de Villers sur Meuse » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2017	Recettes	Dépenses	Balance
Investissement	385 818.86 €	385 818.86 €	0 €
Fonctionnement	323 207.12 €	235 699.22 €	87 507.90 €
Totaux	709 025.98 €	621 518.08 €	87 507.90 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – ZONE DES SOUHESMES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2017 - « budget annexe de la zone d'activité des SOUHESMES » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2017	Recettes	Dépenses	Balance
Investissement	2 428 230.64 €	2 428 230.64 €	0 €
Fonctionnement	2 464 625.26 €	2 464 625.26 €	0 €
Totaux	4 892 855.90 €	4 892 855.90 €	0 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BOULANGERIE DE SOUILLY

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2017 - « budget annexe de la boulangerie de SOUILLY » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2017	Recettes	Dépenses	Balance
Investissement	39 772.22 €	39 772 €	0.22 €
Fonctionnement	12 579 €	12 579 €	0 €
Totaux	52 351.22 €	52 351 €	0.22 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE TOURISME

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2017 du budget annexe du tourisme de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2017	Recettes	Dépenses
Investissement	9 999,62 €	9 999,62 €
Fonctionnement	27 424,67 €	24 424,67 €
Totaux	37 424,29 €	37 424,29 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE DECHETERIE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2017 du budget annexe de la déchetterie de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2017	Recettes	Dépenses
Investissement	5 434,61 €	5 434,61 €
Fonctionnement	186 460,00 €	186 460,00 €
Totaux	191 894,61 €	191 894,61 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – DECHETS MENAGERS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2017 du budget annexe des déchets ménagers de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2017	Recettes	Dépenses
Investissement	254 978,15 €	254 978,15 €
Fonctionnement	1 003 137,37 €	1 003 137,37 €
Totaux	1 258 115,52 €	1 258 115,52 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE MEUSE-VALLE DE LA DIEUE – APPROBATION DES COMPTES
DE GESTION 2016 DES BUDGETS ANNEXES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

Par un vote séparé pour chacun de budgets, les comptes de gestion 2016 des budgets annexes de la Communauté de Communes Val de Meuse-Vallée de la Dieue :

- *Budget annexe Déchets ménagers*
- *Budget annexe Déchèterie*
- *Budget annexe Tourisme*

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE-VOIE SACREE – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION
2016 DES BUDGETS ANNEXES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

Par un vote séparé pour chacun de budgets, les comptes de gestion 2016 des budgets annexes de la Communauté de Communes Meuse Voie Sacrée :

- *Budget annexe Zone de LEMMES*
- *Budget annexe Zone de VILLERS*
- *Budget annexe Boulangerie de SOUILLY*
- *Budget annexe Zone DES SOUHESMES*

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE MEUSE-VALLEE DE LA DIEUE – APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Messieurs Jean-Claude DUMONT, ancien Président de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue et Serge NAHANT ancien Président de la Communauté de COMMUNES Meuse Voie Sacrée,

ADOPTE

Le compte administratif 2016 du Budget Annexe des déchets ménagers de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue,
budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	+ 18 510,53 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 10 831,33 €
- résultat cumulé de l'exercice	+ 29 341,86 €
- résultat d'investissement reporté	+ 18 506,54 €
- résultat de fonctionnement reporté	+ 113 771,54 €
- résultat global cumulé de clôture	+ 161 619,94 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE MEUSE-VALLEE DE LA DIEUE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE DECHETERIE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Messieurs Jean-Claude DUMONT, ancien Président de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue et Serge NAHANT ancien Président de la Communauté de COMMUNES Meuse Voie Sacrée,

ADOPTE

Le compte administratif 2016 du Budget Annexe de la déchetterie de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue,

budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	- 898,70 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	- 1 741,75 €
- résultat cumulé de l'exercice	- 2 640,45 €
- résultat d'investissement reporté	+ 814,09 €
- résultat de fonctionnement reporté	+ 1 929,22 €
- résultat global cumulé de clôture	+ 102,86 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE MEUSE-VALLEE DE LA DIEUE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE TOURISME

Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Messieurs Jean-Claude DUMONT, ancien Président de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue et Serge NAHANT ancien Président de la Communauté de COMMUNES Meuse Voie Sacrée,

ADOPTE

Le compte administratif 2016 du Budget Annexe Tourisme de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue,

budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	+ 1 782,06 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 2 154,95 €
- résultat cumulé de l'exercice	+ 3 937,01 €
- résultat d'investissement reporté	+ 3 039,62 €
- résultat de fonctionnement reporté	- 1 680,28 €
- résultat global cumulé de clôture	+ 5 296,35 €

.....

**COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE-VOIE SACREE – APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE ZONE DE VILLERS**

Considérant les résultats ci-dessous du Budget annexe ZA Villers de la Communauté de communes Meuse-Voie Sacrée :

C.A. 2016	Recettes	Dépenses	Balance
Investissement	404 384.02 €	506 715.25 €	- 102 331.23 €
Fonctionnement	513 634.56 €	411 126.88 €	102 507.68 €
Totaux	918 018.58 €	917 842.13 €	176.45 €
RESULTAT FIN 15 DEFICIT		66 356.19 €	- 66 356.19 €
Totaux	918 018.58 €	984 198.32 €	- 66 179.74 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Messieurs Jean-Claude DUMONT, ancien Président de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue et Serge NAHANT ancien Président de la Communauté de COMMUNES Meuse Voie Sacrée,

ADOPTE

Le compte administratif 2016 du budget annexe ZA de VILLERS de la Communauté de Communes Meuse-Voie Sacrée.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE-VOIE SACREE – APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE ZONE DE LEMMES**

Considérant les résultats ci-dessous du Budget annexe ZA LEMMES de la Communauté de communes Meuse-Voie Sacrée :

C.A. 2016	Recettes	Dépenses	Balance
Investissement	65 084.65 €	€	65 084.65 €
Fonctionnement	65 084.38 €	65 084.65 €	- 0.27 €
Totaux	130 169.03 €	65 084.65 €	65 084.38 €
RESULTAT FIN 15 DEFICIT		65 084.65 €	- 65 084.38 €
Totaux	130 169.03 €	130 169.03 €	0 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Messieurs Jean-Claude DUMONT, ancien Président de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue et Serge NAHANT ancien Président de la Communauté de COMMUNES Meuse Voie Sacrée,

ADOPTE

1° D'APPROUVER le compte administratif 2016 du budget annexe ZA LEMMES de la Communauté de Communes Meuse-Voie Sacrée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE-VOIE SACREE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE BOULANGERIE DE SOUILLY

Considérant les résultats ci-dessous du Budget annexe Boulangerie de SOUILLY de la Communauté de communes Meuse-Voie Sacrée :

C.A. 2016	Recettes	Dépenses	Balance
Investissement	12 304.87 €	6 529 €	5 775.87 €
Fonctionnement	12 564.80 €	7 956.58 €	3 608.22 €
Totaux	24 869.67 €	15 485.58 €	9 384.09 €
RESULTAT FIN 15 DEFICIT		33873.89 €	- 33 873.89 €
Affectation du résultat art.1068		3 753.44 €	- 3753.44 €
Totaux	24 869.67 €	53 112.91 €	- 28 243.24 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Messieurs Jean-Claude DUMONT, ancien Président de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue et Serge NAHANT ancien Président de la Communauté de COMMUNES Meuse Voie Sacrée,

ADOPTE

Le compte administratif 2016 du budget annexe Boulangerie de SOUILLY de la Communauté de Communes Meuse-Voie Sacrée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE-VOIE SACREE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE ZONE DES SOUHESMES

Considérant les résultats ci-dessous du Budget annexe Zone DES SOUHESMES de la Communauté de communes Meuse-Voie Sacrée :

C.A. 2016	Recettes	Dépenses	Balance
Investissement	2 362 930.64 €	2 362 930.64 €	0 €
Fonctionnement	2 409 518.68 €	2 373 124.06 €	36 394.62 €
Totaux	4 772 449.32 €	4 736 054.70 €	36 394.62 €
RESULTAT FIN 15 DEFICIT	0 €	0 €	0 €
Totaux	4 772 449.32 €	4 736 054.70 €	36 394.62 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Messieurs Jean-Claude DUMONT, ancien Président de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue et Serge NAHANT ancien Président de la Communauté de COMMUNES Meuse Voie Sacrée,

ADOPTE

Le compte administratif 2016 du budget Zone DES SOUHESMES de la Communauté de Communes Meuse-Voie Sacrée.

BUDGET ANNEXE DECHETERIE – AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE que le résultat cumulé de la section d'exploitation est affecté comme suit :

- 84,61 € à la section d'investissement,
- Le solde à la section d'exploitation

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

DE RETENIR les taux des taxes directes locales pour l'année 2017 suivants :

- Taxe d'Habitation (TH) : **17.97 %**
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : **14.47 %**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : **21.76 %**
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : **20.61 %**

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION D'EXAMEN – COMPOSITION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° de modifier la composition de la commission d'appel d'offres et de la commission d'examen en nommant Mme Christine HABART comme membre suppléant en lieu et place de Monsieur Roger GUERIN ;

2° De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offre :

- ***Membres titulaires :***
- ***Alfred PETTAZZONI,***

- Michèle GUERMEUR,
- Alain HENRIONNET,
- Claude REALE,
- David RONDEAU,

▪ **Membres suppléants :**

- Jean-Michel NORBERT,
- Christine HABART,
- Francis TOUSSAINT,
- Laurent WATRIN,
- Hervé CORVISIER,

3° De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'examen :

▪ **Membres titulaires :**

- Alfred PETTAZZONI,
- Michèle GUERMEUR,
- Alain HENRIONNET,
- Claude REALE,
- David RONDEAU,

▪ **Membres suppléants :**

- Jean-Michel NORBERT,
- Christine HABART,
- Francis TOUSSAINT,
- Laurent WATRIN,
- Hervé CORVISIER,

ZRR – SOUTIEN A LA MOTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le conseil,

Considérant que par arrêté du 16 mars 2017, la nouvelle liste des zones de revitalisation rurale qui sera appliquée à partir du 1^{er} juillet 2017 a été publiée ;

Considérant que le classement se fait désormais par intercommunalité et que toutes les communes de l'intercommunalité sont dès lors éligibles ou non éligibles ;

Considérant que la loi prévoit de ne retenir que deux critères pour le classement en ZRR : la densité de population et le revenu par habitant. Ainsi pour être classé, l'EPCI doit avoir à la fois une population inférieure ou égale à 63 habitants par km² et un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à 19.111 euros.

Considérant que les communes de la CODECOM Val de Meuse-Voie Sacrée ne seront plus éligibles au classement en ZRR au regard de ces nouvelles dispositions,

Considérant que le classement en ZRR a de nombreuses incidences notamment en termes d'exonérations fiscales et sociales, tant pour les créations d'entreprises, de la réduction d'impôt au titre des investissements dans le tourisme, la déduction sur les revenus des logement loués à usage d'habitation principale, l'exonération de charges sociales pour les organismes d'intérêt général (IOG).

Considérant que le classement en ZRR est également un critère pris en compte dans les dotations aux collectivités, notamment pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ;

Considérant que le Conseil départemental souhaite déposer une motion pour que les communes du Département de la Meuse puissent redevenir éligibles à la ZRR ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

De soutenir la motion du Conseil Départemental.

CREATION DE POSTE – AGENT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE

DECIDE

DE CREER un poste d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 1^{er} juin 2017.

TARIFS MODULES DES CENTRES DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT – ANNEE 2017

Considérant la nécessaire harmonisation des tranches et tarifs des Centres de Loisirs Sans Hébergements pour 2017 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'ARRETER Les tarifs applicables aux accueils de loisirs à destination des 4-13 ans, à compter du 01^{er} mai 2017, comme suit :

Pour les allocataires CAF :

Tranche	Quotient Familial CAF ou Equivalent	Tarif pour une semaine Accueil à l'après-midi	Tarif pour une semaine Accueil à la journée avec repas
1	De 0 à 700	24,50 €	45 €
2	De 701 à 900	24,60 €	45,50 €
3	De 901 à 1300	25,00 €	46,00 €
4	Au-delà de 1300	30,00 €	48,00 €

Pour les allocataires MSA :

Tranche	Quotient Familial CAF ou Equivalent	Tarif pour une semaine Accueil à l'après-midi	Tarif pour une semaine Accueil à la journée avec repas
1	De 0 à 700	14,75 €	32,50 €
2	De 701 à 900	25,75 €	50,00 €
3	De 901 à 1300	26,50 €	51,00 €
4	Au-delà de 1300	30,00 €	53,00 €

2°PRECISE que les tarifs votés ci-dessus feront l'objet d'une proratisation si un jour férié tombe la semaine concernée

CULTUREL – REPRESENTATION DES TAVULEURS – ANNEE 2017

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté de Communes Meuse-Voie Sacrée avait choisi de proposer, au titre de la programmation de 2017, la pièce de théâtre de la troupe amateur « Les Tavuleurs ».

Considérant le spectacle présenté par la troupe « Les Tavuleurs » le mars 2017 à la salle des fêtes d'ANCEMONT.

Considérant que la communauté de communes Meuse-Voie Sacrée avait retenu le principe que la participation de la communauté de communes sera 450 € ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

D'ATTRIBUER une subvention de 450 € à la troupe « Les Tavuleurs ».

DIAGNOSTIC TECHNIQUE VOIRIE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Considérant que par délibération n°22 en date du 9 février 2017 le Conseil Communautaire a décidé de lancer une mise en concurrence sous la forme adaptée pour retenir un bureau d'étude en charge du recensement et diagnostic de la voirie dite d'intérêt communautaire

Considérant que deux sociétés ont répondu ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'ATTRIBUER le marché à AJ Conseils représentés par CADRES en MISSIONS pour un montant de 28 000 € HT – 33 600 € TTC.

2° D'AUTORISER le Président à signer le marché avec le candidat retenu et régler l'ensemble des factures correspondantes.

DIAGNOSTIC TECHNIQUE BATIMENTS SCOLAIRES – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Considérant que par délibération n°15 en date du 9 mars 2017 le Conseil Communautaire a décidé de lancer une mise en concurrence sous la forme adaptée pour retenir un bureau d'étude en charge de l'établissement d'un diagnostic technique des bâtiments scolaires ;

Considérant que trois sociétés ont répondu ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'ATTRIBUER le marché à NOX INGENIERIE pour un montant de 16 287.50 € HT – 19 545.00 € TTC.

2° D'AUTORISER le Président à signer le marché avec le candidat retenu et régler l'ensemble des factures correspondantes.

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE – DESIGNATION DU PRESIDENT

Considérant que le Président peut nommer par arrêté un Vice-président de son choix pour le représenter à la présidence de la Commission ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

D'AUTORISER le Président à nommer par arrêté un Vice-président de son choix pour le représenter à la présidence de la Commission.

OPAH – ABONDEMENTS INTERCOMMUNAUX

DECIDE

D'approuver les abondements intercommunaux suivants :

- M. xxxxx domicilié à LANDRECOURT : abondement « PO Autonomie » pour 810,00 euros répartis à part égale entre la Région et la Communauté de Communes.

OPAH – AVENANT A LA CONVENTION

Considérant que le nombre de dossier peut être augmenté sans étude pré-opérationnelle préalable dans le cadre d'une fusion de communautés de communes, conformément aux dispositions de la loi NOTRé;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'AUGMENTER le nombre de 15 dossiers supplémentaires comme indiqué ci-dessous :

	<i>Objectifs initiaux</i>	<i>Dossiers supplémentaires</i>
<i>Lgts indignes très modestes</i>	3	1
<i>Lgts indignes modestes</i>	2	
<i>Autonomie</i>	15	4

<i>Précarité énergétique très modestes</i>	<i>45</i>	<i>4</i>
<i>Précarité énergétique modestes</i>	<i>10</i>	<i>4</i>
<i>Propriétaires bailleurs centre bourg</i>	<i>0</i>	<i>2</i>
TOTAL	75	15

2° D'AUGMENTER la rémunération du Cabinet URBAM en charge du suivi animation en conséquence, soit un marché complémentaire de + 15 950 € HT ou 19 140 € TTC.

3° D'AUTORISER le Président à signer l'avenant à la convention du 25 mai 2016.

4° D'AUTORISER le Président à signer le marché complémentaire avec URBAM.

CONTRAT DE RURALITE – ADOPTION ET SIGNATURE

Considérant que ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale, et qu'il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du Département de la Meuse et de la Région Grand Est actuellement en cours de définition.

Considérant que ce contrat est conclu pour une durée de 4 ans ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° DE VALIDER le contrat de ruralité ;

2° DE CONFIER le suivi et l'animation du Contrat au Pays de VERDUN

3° D'ENGAGER la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée dans la réalisation des actions présentées au contrat ;

4° D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

SUBVENTION 2017 – ADMR / ILCG

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° DE PARTICIPER financièrement au fonctionnement de l'ADMR et de l'ILCG du Val de Meuse et du Plateau de Souilly pour les Communes adhérentes, de leurs associations respectives pour les autres Communes.

➤ *Le montant de la cotisation est fixé à 1,20 euro par habitant pour les ADMR, sur la base de 9 208 habitants, soit une participation de 11 049.60 euros ;*

➤ *Le montant de la cotisation est fixé à 0,16 euro par habitant pour les ILCG sur la base de 9 208 habitants, soit une participation de 1 473.28 euros ;*

➤ *Le montant de la cotisation afférente au portage des repas à domicile par les ILCG est fixé à 0,54 euro par habitant, sur la base de 9 208 habitants, soit une participation de 4 972.32 euros.*

➤ Une aide de 1000,00 euros est par ailleurs arrêtée en faveur de l'ADMR du Val de Meuse et du Plateau de Souilly pour la réalisation de son journal associatif.

ADHESION AU SERVICE ARCHIVES DU CENTRE DE GESTION

Considérant que le Centre de Gestion dispose d'un service Archives qui offre la possibilité de demander l'intervention d'un archiviste.

Considérant que la participation financière de la communauté de communes pour la mise à disposition d'un archiviste est fixée à 40 € pour une heure ;

Considérant que la visite préalable d'estimation des besoins s'élève également à 40 € pour une heure ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° L'ADHESION au Service Archives du Centre de Gestion

2° AUTORISE le Président à signer la convention correspondante ainsi que toute autre pièce rendue nécessaire pour l'application de celle-ci.

ADHESION A DIFFERENTS ORGANISMES

Considérant que les anciennes CODECOM Val de Meuse-Vallée de la Dieue et Meuse-Voie Sacrée adhéraient à divers organismes ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'ADHERER et de COTISER aux divers organismes suivants :

- CAUE
- GIDON 55
- Meuse Initiative
- ACI (Association des Chantiers d'Insertion)
- Union Départementale des Offices de Tourisme
- Fédération Française du Cyclisme
- SITLOR
- FROTSI LORRAINE (Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative)

2° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

CONTRAT DE RURALITE – DEMANDE DE SUBVENTIONS 2017

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° DE DEPOSER les dossiers suivants, en cours d'instruction dans le cadre du contrat de ruralité, auprès de la sous-préfecture afin de bénéficier des crédits du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local et de la DETR 2017 :

- **Mise en accessibilité et sécurité de l'église fortifiée de Dugny-sur-Meuse**
- **Création d'un terrain familial avec 6 emplacements de caravanes à Dugny-sur-Meuse**
- **Création d'une véloroute - voie verte**

2° D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ces opérations, notamment auprès de l'Etat dans le cadre des crédits du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, également au titre de la DETR 2017, ainsi qu'au titre du FNADT.

MAISON NELLY BERTHOLD

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOUTIEN le projet « Nelly BERTHOLD » présenté par la commune de DIEUE sur Meuse, opération qui dépasse le seul rayonnement de la Commune ;

ACTE la validité de la poursuite de ce projet fait par la Commune de DIEUE sur Meuse, et sa présentation par ladite commune, aux différents financeurs potentiels ;

CHARGER le Président de mettre en œuvre cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

COMITE DE L'OFFICE DU TOURISME – MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° De fixer le nombre de membres du comité de l'office du tourisme comme suit :

Nombre de représentants du Conseil Communautaire élus : 13.

Nombre de représentants qualifiés personnes extérieures : 12.

2° De composer le comité de l'office du tourisme comme suit :

En qualité de représentants du Conseil Communautaire

- **Monsieur Roger GUERIN ;**
- **Madame Fabricia VOL**
- **Madame Michèle GUERMEUR**
- **Monsieur Daniel SANZEY**
- **Monsieur Bernard GILSON**
- **Monsieur Luigi FORNITO**
- **Madame Marie-Noëlle BRIZION**
- **Madame Christine HABART**
- **Monsieur David RONDEAU**
- **Madame Catherine COLLINET-JUNG**
- **Madame Frédérique SERRE**

- Monsieur Jean-Pierre JAUNEL
- M. / Mme Gérard BUYS

En qualité de personnes extérieures :

- Madame Dominique PARMENTIER (association « Les Flaviottes ») ;
- Madame Catherine GENIALE (école de musique et chorale du Val de Meuse)
- Madame Régine MARGUILLARD (animatrice bénévole)
- Madame Freddy NICOLAS (animatrice bénévole)
- Monsieur Michel REEB (animateur bénévole)
- Madame Marie-Thérèse SAUCE (animatrice bénévole)
- Monsieur Pascal LEPAGE (animateur bénévole)
- Monsieur RIBET (fédération de pêche – Nixeville)
- Madame Annick ELOY (gîte ma maison lorraine)
- Madame Muriel PARINI (camping de l'espérance)
- Madame Marie-Cécile GIANGRANDI (Association Benoîte-Vaux Accueil)
- Monsieur Rodolphe BECK (animateur bénévole)

3° La présente délibération annule et remplace la délibération n°16 du 9 mars 2017.

NAP – MAINTIEN DES HORAIRES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° DE MAINTENIR les horaires des temps NAP pour l'année scolaire 2017/2018 comme indiqué ci-dessous :

- Ecole de SOUILLY : 2h25/semaine (mardi 15h15 à 16h25 et vendredi 15h10 à 16h25)
- Ecole d'ANCEMONT 3h00/semaine (lundi et jeudi 14h45 à 16h15)
- Rive Gauche Les MONTHAIRONS 3h00/semaine (lundi, jeudi et vendredi 15h30 à 16h30)
- Rive Gauche VILLERS sur Meuse 3h00/semaine (mardi et jeudi 15h55 à 16h25)
- Rive Gauche TILLY sur Meuse 3h00/semaine (lundi et vendredi 14h50 à 16h20)

SM3A – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Considérant la proposition de nouveaux statuts pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Aire et de ses Affluents (SM3A) approuvés par le Comité Syndical en date du 7 mars 2017 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

D'APPROUVER les nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Aire et de ses Affluents (SM3A) approuvés par le Comité Syndical en date du 7 mars 2017.

BOULANGERIE DE SOUILLY – TRANSFERT DE BAIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- Autorise le transfert de Bail à Monsieur xxxxxxxx et Madame xxxxxxxx, dans le cadre de la SAS xxxxxxxx
- Autorise l'extension d'activité sociale à des activités de traiteur et salon de thé ;
- De fixer le prix du loyer à xxxxx euros Hors tax/an indexable, soit xxxx euros Hors Tax/mois indexable, soit xxxxx € HT mensuel pour 2017 ;
- D'autoriser le Président à entamer et accomplir toutes les démarches nécessaires au transfert et à la signature du bail commercial, établi par acte notarié.

REMBOURSEMENT CARTES DE BUS – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Après en avoir délibéré et à la majorité

DECIDE

1° L'OCTROI d'une aide exceptionnelle aux familles habitants sur le territoire de la CODECOM Val de Meuse-Voie Sacrée dont le(s) enfant(s) est/sont scolarisé(s) en maternelle, primaire ou collège (établissements publics ou privés) sur la base forfaitaire de :

- 40 € pour une carte simple.
- 80 € pour une carte famille.

Cette aide, correspondant à l'année scolaire 2017/2018 sera versée en 2017 et en 2018 jusqu'au 30 juin.

2° DE PROPOGER le remboursement des cartes de bus pour les familles du secteur de l'ancienne CODECOM Meuse-Voie Sacrée au titre de l'année scolaire 2016/2017 sur la base de la délibération n°03 du 13 septembre 2016 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Meuse-Voie Sacrée et ce jusqu'au 30 juin 2017.

3° D'AUTORISER le Président à signer toutes pièces et documents afférents à ces versements.

MULTI ACCUEIL – DEMANDE DE RENOUELEMENT AGREMENT PRMI

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

1° DE DEMANDER le renouvellement de l'agrément au nom de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée pour :

- Un agrément de 20 places modulées pour le multi accueil de la Maison de l'enfance situé place de la République à DUGNY sur Meuse ;
- Un agrément de 20 places modulées pour le multi accueil du Pôle Enfance situé 14 rue de la Victoire à DIEUE sur Meuse.

2° AUTORISE le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2017

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

DE MODIFIER le montant de l'Attribution de Compensation Prévisionnel pour les communes ci-dessous comme suit :

<i>Commune</i>	<i>TOTAL AC prévisionnelle 2017 *</i>
<i>Ambly sur Meuse</i>	<i>18 350 €</i>
<i>Belrupt en Verdunois</i>	<i>43 198 €</i>
<i>Dieue sur Meuse</i>	<i>689 325 €</i>
<i>Dugny sur Meuse</i>	<i>490 143 €</i>
<i>Génicourt sur Meuse</i>	<i>35 749 €</i>
<i>Rupt en Woëvre</i>	<i>33 785 €</i>
<i>Sommedieue</i>	<i>85 578 €</i>

**hors transfert de charges liées aux nouvelles compétences*

La présente délibération annule et remplace la délibération n°24 du Conseil Communautaire du 9 mars 2017 pour le montant des attributions de compensations des communes mentionnées ci-dessus, les autres dispositions de la délibération n°24 du Conseil Communautaire du 9 mars 2017 demeurent applicables.

ADMISSION EN NON VALEURS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

1° CONSTATE les pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes,

2° DECIDE d'accepter les admissions en non valeur suivantes, pour lesquelles le recouvrement est devenu impossible et les poursuites inopérantes pour un montant total de :

- 34,88 euros, article 6542

CONVENTION DE PARTENARIAT COLLEGE D'ANCEMONT/ECOLE DE MUSIQUE – CLASSE ORCHESTRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

1° DE PARTICIPER au projet Orchestre pour tous par l'intervention d'un enseignant de l'école de musique devant les élèves de la classe orchestre u collège pour animer des activités artistiques durant l'année scolaire 2016-2017

2° D'AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat avec le Collège Louis de Broglie.

SUBVENTION COLLEGES DE THIERVILLE ET DE CLERMONT – ACTIVITES CULTURELLES

Actuellement 19 élèves des communes de NIXEVILLE-BLERCOURT et LES SOUHESMES-RAMPONT sont inscrits au collège de Thierville.

Actuellement 6 élèves de VILLE sur Cousances sont inscrits au collège de Clermont en Argonne

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

1° DE VERSER une participation au FSE du collège de Thierville équivalente à 50 € par élève, soit une subvention globale de 400 €.

2° DE VERSER une participation au collège de Clermont en Argonne équivalente à 50 € par élève, soit une subvention globale de 300 €.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2017 – DOSSIERS DETR et FNADT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

1° DE DEPOSER les dossiers ci-dessous auprès de l'Etat au titre des financements DETR 2017 et FNADT :

- **Eglise fortifiée de DUGNY : réfection électricité, mise en sécurité et accessibilité – prix de revient prévisionnel : 60 000 € HT**
- **Création d'un terrain familial avec emplacements de caravanes à Dugny-sur-Meuse – prix de revient prévisionnel : 108 937,50 € HT**
- **Portes de la maison de santé à DIEUE : création d'un hall d'entrée pour Personnes à Mobilité Réduite – prix de revient prévisionnel : 14 430 € HT**

2° D'AUTORISER le Président à déposer les dossiers de demande de subventions et à signer tous documents nécessaires.

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE – GROUPES SCOLAIRES DE SOUILLY, ANCEMONT ET RIVE GAUCHE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

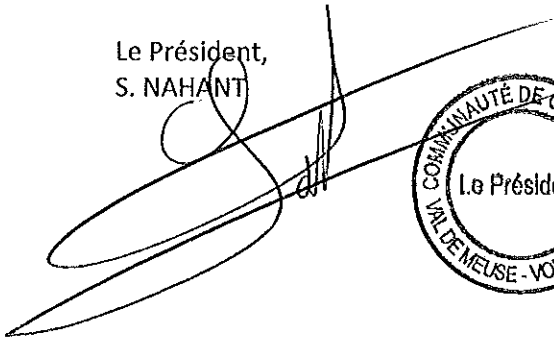
1° DE VERSER une subvention de :

- **2 200 € pour le groupe scolaire d'ANCEMONT**
- **5 328 € pour le groupe scolaire de SOUILLY**
- **3 860 € pour le groupe scolaire RIVE GAUCHE**

2° DE VERSER la somme sur le compte bancaire de la coopérative scolaire de l'école.

Il lève la séance du conseil communautaire à 23h00.

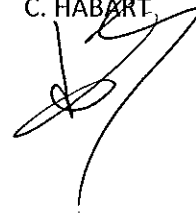
Le Président,
S. NAHANT



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name and partially overlapping the circular stamp.



La Secrétaire
C. HABART



A handwritten signature in black ink, written over the printed name.